

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 11 Avril

LE DÉGRÈVEMENT

DE L'IMPÔT SUR LES TERRES

L'exposé des motifs du budget général de 1892 donne, en annexe, le compte-rendu des opérations des conseils généraux et des conseils d'arrondissement pour la fixation des contingents de la contribution foncière des propriétés non bâties de 1891.

Ces opérations ont offert un intérêt exceptionnel, attendu qu'elles ont pour objet, indépendamment de la répartition proprement dite de l'impôt, l'attribution aux départements et aux communes du dégrèvement de 15 millions de francs accordé sur le principal de la contribution foncière des propriétés non bâties, par l'article du 8 août 1890.

Cette loi relative aux contributions directes de 1891 a réduit le principal de la contribution foncière sur les terres de 118 millions à 103 millions, somme représentant 4 0/0 du montant total des revenus nets déterminés d'après les plus récentes constatations de l'administration des contributions directes.

Le dégrèvement ainsi accordé, soit 15 millions, a été distribué entre 82 départements.

Les cinq départements qui n'en ont pas profité, en raison de leur situation relativement favorable, sont les suivants : Allier, Aude, Corse, Haute-Savoie, Seine.

Aucune modification n'ayant du reste été apportée au mode d'assiette de la contribution foncière sur les terres, les conseils généraux et les conseils d'arrondissement ont eu pleins pouvoirs pour répartir le dégrèvement d'après les bases qui leur paraissaient les plus sûres, d'abord entre les arrondissements, puis entre les communes.

Pour faciliter la tâche de ces assemblées, l'administration avait préparé d'avance, suivant deux modes différents, des projets

de répartition qu'elle a soumis à leur examen.

Le premier consistait à effectuer la répartition du contingent départemental au prorata du montant des revenus nets imposables par arrondissement et par commune. On réalisait ainsi la péréquation communale. Mais ce procédé avait l'inconvénient d'aboutir au rehaussement des contingents pour un grand nombre de communes et, par suite, d'augmenter encore pour les contribuables, comparativement surtaxés, le poids des surcharges qu'ils supportaient.

Le second mode avait pour but d'opérer exclusivement par voie de dégrèvement en partageant entre les communes surimposées et proportionnellement à leur surcharge, la réduction de contingent accordée aux départements.

C'est ce dernier mode qui a été particulièrement recommandé à l'attention des assemblées locales comme étant le plus conforme aux intentions des Chambres et du gouvernement et c'est celui qui a été le plus généralement adopté par les conseils généraux et par les conseils d'arrondissement. Ce système a été suivi dans 71 départements sur 82 et dans 298 arrondissements sur 342.

Les conseils répartiteurs ont donc, en très grande majorité, opéré exclusivement. C'est là un résultat qu'il est intéressant de constater.

Pour faciliter l'appréciation des effets produits par la répartition du dégrèvement de 15 millions, l'administration des contributions directes a dressé des tableaux destinés à faire ressortir l'importance des changements survenus, en matière d'impôt foncier des propriétés non bâties, dans la situation contributive des communes intéressées, aussi bien que dans le montant en principal des cotisations individuelles. On y voit que la proportion du nombre des communes appartenant aux catégories pour lesquelles le taux de l'impôt est inférieur à 5 0/0 qui, avec l'ancienne répartition ne

dépassait pas 51 0/0 de l'ensemble des circonscriptions administratives correspondantes, s'est élevée avec la nouvelle répartition à 33 0/0. Inversement, le nombre des communes imposées à raison de 5 0/0 et au-dessus des revenus nets imposables, s'abaisse à 7 0/0 alors qu'avant le dégrèvement cette proportion atteignait 49 0/0.

Dans 26,000 communes environ, le contingent se trouvera diminué et sur ce nombre dans près de 12,000 communes environ, le dégrèvement dépassera 15 0/0 du contingent de 1890.

352 communes profiteront d'une réduction de contingent supérieure à 50 0/0.

En regard de ces réductions, on constate que le nombre des communes dont le contingent aura été rehaussé n'est que de 455 ; la situation de ces communes était auparavant exceptionnellement favorable.

Tels sont, dans leurs manifestations principales, les résultats de l'application du dégrèvement de 15 millions que les Chambres ont accordé aux propriétés non bâties sur la proposition du gouvernement. Les écarts qui existent encore sur certains points dans le taux d'impôt des communes sont sensiblement diminués par rapport à l'ancien état de choses. Il appartient, d'ailleurs, aux conseils généraux et aux conseils d'arrondissement d'y avoir égard dans la répartition des contingents entre les arrondissements et les communes, et nous ne doutons pas qu'ils ne se préoccupent de mener cette tâche à bonne fin.

président du conseil d'administration, M. Donon. »

LES GRÈVES

Rodéz 8 avril, soir

La plupart des ouvriers ont cessé le travail. La situation de l'exploitation minière de Gages (Aveyron), est foncièrement critique.

UNION GÉNÉRALE

On distribue en ce moment aux actionnaires un huitième et dernier dividende de 2 fr. 05. Cela porte le total reçu par eux à 68 fr. 05 et démontre une fois de plus quelle infamie commirent les juifs en étranglant une société dont la faillite, après avoir fait vivre des quantités de liquidateurs pendant des années, peut encore donner de tels dividendes.

LES TROUBLES DU CHILI

Les nouvelles venues du Chili confirment qu'une partie des troupes du gouvernement dans le nord se sont jointes aux insurgés. Dans un conseil de cabinet tenu aujourd'hui, un décret a été signé suspendant jusqu'au mois de juin le paiement des dépôts à la Banque nationale et à la Banque provinciale, offrant aux dépositaires la faculté de prendre des obligations intérieures en échange de leur dépôt et proposant la fusion des deux banques en une seule : « el banco de la R. publica. »

Ce décret paraîtra demain. Il paraît causer une mauvaise impression dans le public.

EN INDO-CHINE

Le *Sicéle* dit qu'il est sérieusement question de nommer gouverneur de l'Indo-Chine un membre du Parlement fort au courant des questions Indochinoises.

QUESTION MINIÈRE

M. Basly a l'intention d'interpeller le gouvernement au sujet de affaissements de terrains miniers aux environs de Lens.

LE 1^{er} MAI A LYON

La Fédération des chambres syndicales ouvrières de Lyon a décidé qu'une grande manifestation aura lieu le 1^{er} mai.

Les ouvriers se rendront à l'Hôtel-de-Ville. Un grand meeting aura lieu sur la place publique.

NAUFRAGE

A la suite d'une collision en pleine Manche, avec une grosse pièce de bois, le navire français, l'*Avenir de Boulogne* a fait naufrage.

L'équipage a été recueilli par un vapeur anglais qui l'a amené à Port-mouth.

INFORMATIONS

LA SOCIÉTÉ DES DÉPÔTS ET COMPTES COURANTS
Paris, 8 avril.

On lit dans le *Paris* :

« Nous croyons savoir que M. Quesnay de Beaurepaire, procureur général, examine la question de savoir s'il ne saisira pas d'office les tribunaux de l'affaire de la Société des Dépôts et comptes-courants, en ce qui concerne la responsabilité du

vres; seulement je vous prie d'être prompt à enlever tout cela, car j'ai hâte de vous savoir loin de moi.

Maurice était atterré.

Certes, il voulait quitter Jenny, mais il voulait choisir son jour et son moyen. Il voulait sortir en vainqueur et non chassé.

Son orgueil était à une rude épreuve.

Il voulut essayer d'attendrir sa maîtresse, et prit sa voix des premiers jours.

Mais au deuxième mot, Jenny irritée lui montra la porte.

Sortez ! dit-elle, tout est fini entre nous.

Il sortit, et le lendemain il partait avec le régiment tambours en tête. A midi, le train qui emportait le lieutenant et sa fortune arrivait en gare à Paris. A une heure, il défilait sur les boulevards, et restait stupéfait en entendant crier sur son passage ?

— Vive la République !

Ce jour-là c'était le 25 février 1848.

Le 49^e de ligne, ce rempart de la royauté, était arrivé juste à temps pour voir planter les arbres de la liberté.

Le soir de ce même jour, Jenny, abandonnée, était seule et pâle devant la cheminée qui ornait sa chambre à coucher.

La petite Céline dormait dans son berceau, blond chérubin dans ses rideaux roses.

La fille du pêcheur posa bien en vue, sur sa table, trois lettres qu'elle avait écrites dans la journée.

L'une de ces lettres était à l'adresse de son père et de sa mère, la deuxième à celle de Jean-Pierre, la troisième à celle de M. Girard le curé.

— C'est que, vois-tu, c'est une surprise que je veux te faire.

Jenny le regarda en face pour la seconde fois.

— Monsieur Bertrand, lui dit-elle, vous souvenez-vous de ce que mon père vous a dit, en vous quittant rue Bichat ?

— Que veux-tu dire ?

— Eh bien ! mon père avait raison, et je vais vous le prouver.

Alors elle tira d'un petit meuble deux papiers et les déposa lentement ; puis elle les mit sous les yeux de son amant.

A la vue de ces deux lettres, Maurice comprit.

— Je vais t'expliquer... commença-t-il.

N'expliquez pas, répondez.

Elle montra le berceau où dormait Céline.

— Cette enfant doit-elle un jour porter le nom de son père ?

Maurice balbutia.

— Allons, oui ou non, pas de nouvelle lâcheté ; après avoir brisé le cœur de la mère, dites donc que vous abandonnez l'enfant ; ayez donc au moins le courage d'un soldat, si vous n'avez celui d'un homme, ou la femme qui s'est donnée à vous, et que vous avez séduite, va vous jeter votre infamie au visage.

Maurice devint pâle de colère.

— Oui ou non, répéta Jenny.

— Non ! dit Maurice, cinglé par cette voix mordante.

— C'est bien, je m'y attendais. Maintenant, monsieur, emportez d'ici tout ce qui vous appartient, car je ne garderai rien de ce que vous m'avez donné, je vendrai tout au profit des pau-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 32

LE

Conscrit de Corbeil

PAR AUGUSTE VILLIERS

— XXI

LA PETITE MAISON DU PORTHEREAU

— Maurice, dit-elle tu ne m'aimes plus.

— Moi ? dit Maurice, affectant de rire, ah ! que voilà bien les femmes ! Est-ce que je puis me refuser à ce départ ?

— Emmène-moi à Paris, alors.

— Bon, un déplacement, sans savoir si je resterai où l'on m'envoie, au milieu d'une bataille peut-être.

— Je ne resterai pas seule ici.

Voyons, c'est de l'enfantillage : Si le régiment demeure à Paris, je t'écrirai.

Jenny eut l'air de se rendre à cette promesse.

— N'as-tu pas reçu une lettre de ton père il y a quelques jours ?

— Oui, en effet ! Pourquoi cette question ?

— Ne parle-t-il pas, enfin, de notre mariage ?

— Oui, tu as raison, il en dit quelques mots, mais c'est encore vague.

— Et tu ne m'as rien dit ?

TIRAGES FINANCIERS

CRÉDIT FONCIER

Obligations foncières de 1877

Le numéro 585,326 gagne 100,000 fr.
Le numéro 474,108 gagne 50,000 fr.
Les numéros 325,290 et 157,968 gagnent chacun 10,000 fr.
Les numéros suivants sont remboursables par 1,000 fr.

493,931	17,196	323,553	322,543
109,405	28,134	368,211	548,106
285,552	62,181	534,263	520,895
108,941	489,768	454,198	3,694
485,580	184,850	10,602	327,786
521,132	581,601	244,927	556,872
360,074	138,988	394,492	31,646
62,986	36,085		

Obligations communales de 1879

Le numéro 541,861 gagne 100,000 fr.
Le numéro 973,380 gagne 25,000 fr.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. :

229,225	599,384	601,161	269,039
867,976	265,772		

Les numéros suivants sont remboursables à 1,000 fr. :

825,460	331,411	832,515	452,889
491,552	331,166	696,050	349,269
248,784	825,528	455,703	21,533
161,349	220,907	692,575	831,219
745,115	399,552	975,520	490,366
457,799	863,406	393,733	84,238
441,417	326,039	963,706	621,754
827,695	922,701	693,183	686,754
628,939	925,522	535,920	410,721
875,836	86,333	374,735	484,065
676,058	939,260	84,596	705,618
352,458			

Obligations communales de 1880

Le numéro 33,539 gagne 100,000 fr.
Le numéro 469,318 gagne 25,000 fr.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr.

985,640	56,728	824,141	372,313
805,748	132,413		

Les numéros suivants sont remboursables à 1,000 fr.

808,001	154,241	198,383	424,547
977,310	339,056	573,891	978,540
60,067	997,612	42,892	668,841
316,454	175,300	692,316	977,657
529,210	574,268	491,286	29,505
803,447	695,288	453,256	260,691
686,509	934,766	276,917	903,423
218,586	72,562	105,516	743,779
441,502	98,346	276,691	295,348
256,972	420,234	74,172	489,598
255,234	58,208	530,351	426,116
980,452			

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Conseil général du Lot

Séance du 8 avril

PRÉSIDENCE DE MM. VIVAL ET CALMEILLES

M. le Préfet assiste à la séance.
Le procès-verbal de la séance de la veille est lu et adopté.
Au nom de la commission des finances, M.

— Le plus tôt possible, ce soir probablement.
— Ce soir ? Ah ! voilà une fatalité.
— Que dites-vous !
— Je dis qu'aujourd'hui cela m'est impossible ; je suis retenue pour autre chose et je ne serais libre que demain.
Jenny réfléchit.
— Après tout, dit-elle, il sera encore temps demain, car je tiens à ce que ce soit vous qui preniez soin de ma Céline.
— Comptez sur moi pour demain.
Jenny fut sombre toute cette journée du 25, mais résignée. Son parti était irrévocablement pris.
Elle dormit mieux cette seconde nuit, et se réveilla reposée.
La garde vint après le déjeuner, et Jenny s'habilla comme pour un jour de fête, elle lissa ses beaux cheveux avec soin, mit une de ses plus belles robes et sortit.
Elle rentra le soir à six heures, et dîna avec la garde.
— Je prendrai le train de huit heures, avait-elle dit à la femme.
L'heure vint, elle embrassa à plusieurs reprises la petite Céline, sans émotion apparente, puis la coucha et attendit qu'elle fut endormie.
Alors elle fit force recommandations à la garde et lui remit les trois lettres qu'elle avait laissées sur la table.
— Si je n'étais pas revenue dans deux jours, dit-elle, vous jeterez ces trois lettres à la poste, mais seulement dans deux jours, vous entendez.
— Oui, madame.

Talou propose : 1° de liquider à la somme de 453 fr. la pension de retraite de Mme Pons, veuve d'un agent voyer ; 2° d'inviter M. le préfet à inscrire dans les prévisions budgétaires de 1892 une somme de 300 fr. pour la surveillance de la pêche sur les cours d'eau du département ; 3° de renvoyer à M. le préfet la demande de la commune de Saint-Sauveur-la-Vallée, tendant à obtenir une allocation pour sa bibliothèque scolaire, sur le crédit de 300 fr. déjà inscrit au budget ; 4° de rejeter la demande de souscription à divers ouvrages administratifs, publiés par la maison Berger-Levrault ; 5° de rapporter les dispositions de l'article 22 du règlement du 1^{er} avril 1862, qui porte que l'allocation de légitimation met fin aux secours temporaires en faveur des filles-mères et d'accorder la prime de légitimation aux filles-mères d'enfants ayant dépassé l'âge de trois ans.

Ces diverses conclusions sont adoptées par le conseil.

M. le président donne lecture de la communication suivante :

A M. le Président, à MM. les Conseillers généraux.

Messieurs,

Le Syndicat des Ouvriers Typographes et Similaires de Cahors, réuni en assemblée générale le 1^{er} avril 1891.

Considérant qu'à la suite de la crise qui sévit sur nos campagnes, les ouvriers agricoles délaissant les travaux qui les avaient fait vivre jusqu'ici, se sont répandus dans l'industrie.

Considérant que, dans le département du Lot, à l'encontre des départements circonvoisins, cette branche du travail national est nulle ou à peu près nulle.

Qu'en venant travailler à la ville, les ouvriers de campagne ne font qu'augmenter le nombre déjà si grand des malheureux chômeurs ;

Que cet état de choses rend de plus en plus pénible le sort si précaire des populations laborieuses du Lot.

Considérant que, par suite de sa situation et de la culture qui y est faite, notre département est en droit d'obtenir une manufacture de tabac, qui emploierait les bras inoccupés aujourd'hui.

Considérant, en outre, que les mandataires directs du peuple doivent porter devant les pouvoirs publics les justes réclamations de la classe ouvrière.

Vous prie, Messieurs les Membres du Conseil général, de vouloir bien émettre ou renouveler un vœu tendant à ce que le gouvernement établisse, à Cahors, une manufacture de tabacs.

Connaissant la bienveillance et la sollicitude que vous avez pour les intérêts des travailleurs, la Chambre Syndicale des Typographes de Cahors, parlant au nom de ses camarades des autres métiers, ne doute pas que vous ne donniez satisfaction à sa demande.

Et vous prie d'agréer, etc.

La proposition est renvoyée à la commission des vœux.

M. Relhié, rapporteur de la commission des finances, propose d'adopter le rapport de l'agent voyer en chef, tendant à fixer à 4,400 fr. la part contributive du département dans les frais de construction du chemin d'intérêt commun n° 3, dans la traverse de Thégra. — (Adopté).

Le même rapporteur propose de renvoyer à la session d'octobre l'examen de la proposition relative à l'organisation du service de protection des enfants du premier âge ; après une discussion à laquelle prennent part M. le préfet, M. le rapporteur et M. Rey, les conclusions de la commission

La nuit était éclairée par une lune de premier quartier. On voyait sur la Loire la silhouette des bateaux se découper de la façon la plus fantastique.

Les eaux étaient un peu fortes, et elles arrivaient dans les arches du pont bruyantes et tumultueuses.

Jenny avança sur le quai ou le chemin de halage, et trouvant l'endroit trop éclairé, elle remonta et s'éloigna du côté de la caserne.

Comme elle passait devant la porte d'entrée, les clairons sonnaient la retraite ; elle s'enfuit, comme si ce bruit, qu'elle aimait autrefois, l'eût poursuivie comme un remords.

Devant elle, le quai était assez élevé.

L'eau coulait doucement, sans tourbillons ; elle s'arrêta.

Elle jeta un regard autour d'elle et ne vit rien que la lune qui la regardait de sa face pâle.

Elle dit tout haut :

— Mon Dieu ! ayez pitié de moi !

Elle s'élança.

Mais, au moment où son corps tombait à la rivière, un soldat un peu ivre, qui longait le quai pour rentrer à la caserne, ayant vu le corps flotter sur l'eau se mit à crier :

— Au secours ! une femme qui se noie !

XXII

TROP TARD.

A ce cri, un homme portant une casquette et une vareuse, ayant l'allure d'un marinier, accourut vers le soldat.

— Une femme qui se noie ? répéta-t-il.

— Oui, tenez, là, là... attendez, il y a un bateau tout prêt.

Les mises aux voix sont adoptées, le projet ne paraissant pas d'ailleurs présenter un caractère réel d'urgence.

M. Relhié propose encore d'accorder des bourses à la Faculté de médecine et de pharmacie de Toulouse aux jeunes Mendailles, de Cahors ; Andissoc, de Concots, et Palame, de Cahors. Quant à la demande du jeune Alby, de Figeac, elle est ajournée à la session d'août. — Adopté.

Au nom de la commission des finances, M. de Lamaze propose de rejeter, faute de ressources, la demande de subvention présentée en faveur de l'Alliance française. — Adopté.

Au nom de la même commission, M. Pauliac propose : 1° d'appliquer une somme de 1,730 fr. sur divers chemins d'intérêt commun ; cette somme serait prélevée sur les 5,800 fr. alloués par le conseil général pour constructions ou réparations de chemins vicinaux ; 2° d'élever de 1,000 fr. le crédit affecté aux réparations des maisons d'école. — Adopté.

M. Calmeilles, rapporteur de la commission des travaux publics, propose : 1° de renvoyer, avec avis favorable, à la commission des finances, le devis présenté par M. l'architecte départemental en vue de l'installation d'appareils d'hydrothérapie à l'école normale d'institutrices ; 2° de rejeter la demande d'augmentation du prix du bail de la caserne de gendarmerie de Sousceyrac ; 3° d'ajourner à la session d'août l'examen de l'appel formé par divers habitants de la commune de Labastide-Marnhac, contre une décision de la commission départementale portant classement d'un chemin vicinal ordinaire dans cette commune. Cette dernière proposition, avant d'être adoptée, a soulevé une assez longue discussion, à laquelle ont pris part MM. Talou, Brugières et Pauliac.

Au nom de la commission des travaux publics, M. de Verninac propose de faire décider en principe l'établissement de diverses lignes de tramways dans le département ; il insiste sur l'utilité et la nécessité qu'il y aurait à établir ces voies, notamment dans l'intérêt de l'agriculture ; il ajoute que le département ne peut faire de sacrifices avant le 31 décembre 1892 ; mais, à cette époque, il pourra subventionner les projets qui lui paraîtront présenter un caractère d'utilité. Il propose donc de prier M. le préfet de faire faire des études complètes pour étendre autant que possible ce réseau à exécuter. — Adopté.

Le même rapporteur propose : 1° de désigner MM. Bénéchie, de Lamaze et Pauliac pour faire partie de la commission interdépartementale chargée d'examiner le prolongement dans le Lot du chemin de grande communication n° 33, du département de la Corrèze ; 2° de prier M. le préfet de faire réparer les éboulements survenus au mur de clôture de la caserne de gendarmerie de Martel et d'ajourner au mois d'août la construction d'une citerne dont l'utilité est d'ailleurs reconnue ; 3° d'adopter l'avant-projet de construction du chemin d'intérêt commun n° 76, dans la traverse du port de Gagnac ; 4° d'approuver la demande présentée par le conseil municipal de Montvalent en vue de la modification de ses contingents communaux ; 5° de s'associer au vœu déposé dans la séance d'hier, tendant à ce qu'un passage soit établi au point dit *Pont-de-Lafon*, sur la voie ferrée de Brive à Figeac, près la gare de Saint-Denis.

A ce moment, M. Vival, obligé de partir pour Paris, cède la présidence à M. Calmeilles.

Mais l'homme n'écouloit plus.

Il avait pris son élan, et d'un seul bond il avait rejoint la femme.

— Mordieu ! fit le soldat dégrisé, le camarade connaît son affaire ; on dirait qu'il marche là-dessus comme si c'était solide.

Deux ou trois autres personnes étaient accourues aux cris du militaire.

Ils demandèrent ce qu'il y avait, et le soldat leur montra le nageur qui regagnait le bord avec sa proie.

— Vite, une barque, disait l'un d'eux.

— Inutile, fit une voix mâle, qui semblait sortir des profondeurs du fleuve, je la tiens : seulement dites-moi où l'on peut atterrir.

Un peu en avant du pont il y a un escalier, mais le courant est rapide.

— C'est bon, on y va, fit la même voix.

Et les spectateurs virent alors le nageur, soulevant la femme de la main gauche au-dessus de l'eau, fendre le courant et descendre vers l'escalier avec une rapidité étonnante.

— Puisque je vous dis qu'il marche dessus, répétait le soldat.

Un instant après, le sauveteur abordait, et attirait à lui une femme évanouie qu'il remonta dans ses bras.

On voulut le complimenter, mais il repoussa tout le monde, comme s'il venait d'accomplir une chose fort simple.

— Laissez-moi dit-il ; il faut d'abord la sauver vous vous extasierez après.

Il traversa le quai et alla tout droit à la petite maison du Porthereau, que Jenny venait de quitter.

Sur la proposition de M. Cuniac, rapporteur de la commission des travaux publics, le conseil : 1° rejette la réclamation du propriétaire de la caserne de gendarmerie de Lalbenque contre les clauses du nouveau bail ; 2° adopte la demande d'un certain nombre d'ouvriers de la ville de Cahors tendant à ce que les travaux d'entretien des bâtiments départementaux soient donnés à l'adjudication ; 3° renvoie à la session d'août l'examen du dossier relatif à l'acquisition de l'immeuble servant de caserne de gendarmerie à Salviac.

Au nom de la même commission, M. Laparra propose : 1° d'autoriser la commune de Fontenac à employer le tiers de ses prestations à la réparation de ses chemins vicinaux ; 2° de déléguer à la commission départementale les pouvoirs du conseil général pour approuver l'avant-projet de construction du pont de Laval-de-Cère sur le chemin vicinal d'intérêt commun n° 46 ; 3° de renvoyer à la commission des finances, avec avis favorable, le projet de réparations à effectuer à la prison de Figeac.

M. Rey, rapporteur de la commission des travaux publics, propose :

1° D'annuler le vœu émis par le conseil général dans sa séance du 20 août 1890, et de décider que la question du rachat des ponts à péage soit envisagée dans les mêmes conditions que celles qui avaient été adoptées avant le vœu, c'est-à-dire, que les ponts à péage soient rachetés à frais communs par l'Etat, le département et les communes ;

2° D'adopter les modifications budgétaires présentées par M. le préfet, pour la continuation en 1891 des programmes de 1889 et 1890, sur les chemins vicinaux ;

3° De renvoyer à une époque ultérieure le classement d'un chemin entre Miers et Bonneviolle ;

4° De renvoyer à l'agent voyer en chef le dossier relatif à la rectification du chemin d'intérêt commun n° 24 dans la commune de Lacapelle-Marival, avec prière de présenter un projet complet à la session du mois d'août.

Sur les conclusions de M. Cocula, rapporteur de la commission des vœux et objets divers, le conseil désigne : 1° M. Relhié, pour faire partie de la commission d'examen des demandes de débits de tabacs ; 2° choisit les membres qui font partie du comité de surveillance et de perfectionnement institué auprès de la Ferme-Ecole du Montat. (M. Cocula, en qualité de membre désigné du conseil général, fait l'éloge du bon fonctionnement de l'école du Montat ; il ajoute que la commission a été frappée de la bonne tenue des élèves et de leur degré d'instruction) ; 3° s'associe aux vœux sur les questions douanières émis par la Société d'agriculture de France, dans sa réunion annuelle de 1891 ; 4° émet le vœu que le nombre de bourses attribuées à l'école normale de filles soit augmenté ; 5° adopte le vœu tendant à mettre des champs d'expériences à la disposition des instituteurs ; 6° adopte le vœu émis par l'Association de l'industrie française, dans sa séance du 19 mars 1891, tendant à ce qu'il ne soit plus fait de traité de commerce sans que le tarif minimum comprenne des droits compensateurs suffisants pour permettre à toutes les industries de lutter à charges égales, contre la concurrence étrangère ; 7° s'associe au projet de loi sur les courses, déposé par le gouvernement sur le bureau de la Chambre des dé-

— Oh ! la femme, ouvrez, cria le nageur d'une voix forte, je vous ai dit qu'elle n'était pas loin.

Quant à vous, dit-il à un homme qui le suivait, courez chercher un médecin, c'est plus pressé pour l'instant.

Le sauveteur entra Jenny dans la maison et la posa sur un fauteuil.

La garde, effarée, reconnaissant la jeune femme, se lamentait.

— Et vous, mon bon jeune homme, dit-elle, il faut vite changer de vêtements, car vous êtes tout trempé.

— Oh ! moi, c'est un détail ; déshabillez d'abord Mme Durand et couchez-la. Pour moi je puis rester mouillé longtemps sans le sentir ; voyez-vous, l'eau de la Loire n'est pas plus froide que celle de la Seine, et j'en ai vu bien d'autres.

Le lecteur a deviné que le nageur était Jean-Pierre.

Mais comment notre héros se trouvait-il à Orléans, juste à point pour sauver Jenny ?

C'est ce que nous allons expliquer rapidement.

La proclamation de la République fut comme une traînée de poudre. A Paris et dans les villes de province, elle eut pour effet direct, de faire ouvrir les prisons des détenus politiques.

On peut dire combien d'autres condamnés profitèrent de cette amnistie populaire, qui eut lieu largement et sans discussion.

(A suivre.)

putés ; 8° repousse le transfèrement à Livernon de la caserne de gendarmerie d'Assier ; 9° enfin, renouvelle le vœu tendant à l'établissement d'une station d'étalons à St-Céré.

M. Cocula demande l'ajournement au mois d'août de la discussion du vœu qu'il a déposé hier et dont voici le texte.

« La démocratie s'émeut de plus en plus de l'impuissance ou de l'insuffisance des lois préservatrices édictées à diverses époques et sous tous les régimes contre les jésuites et de l'envahissement toujours croissant des fonctions publiques par leurs disciples ; des pétonnements s'organisent de tous côtés dans le but d'empêcher leur introduction au sein d'un gouvernement qu'ils détestent et qu'ils cherchent à désorganiser. Il est temps que les corps électifs joignent leurs efforts à ceux de cette démocratie dont ils émanent.

« Qu'on ne prétende pas que nous voulons porter atteinte à la liberté en proposant des mesures de conservation.

« Nous estimons, en effet, que si chaque citoyen est libre de servir son pays selon ses goûts, ses aptitudes et ses aspirations, l'Etat qui résume la souveraineté nationale, par le suffrage universel, a le devoir d'assurer son existence paisible et tranquille en confiant la direction des services publics à des serviteurs fidèles, dont l'unique souci doit être de la faire aimer, estimer et respecter, et de le rendre fort.

« Que chacun ait la faculté de demander à des professeurs libres, l'instruction qui lui plaît, rien de plus conforme à la liberté. Mais qu'il soit nécessaire et indispensable de s'inspirer de la philosophie sociale d'un gouvernement en suivant les cours de ses universités, dès qu'on aspire à l'honneur de le servir, rien de plus conforme à la dignité et à la justice. Il est urgent de démasquer publiquement les hommes qui, sans honte et sans pudeur, offrent leurs services à la République dans l'intention de la trahir !

« Qu'espérer d'ailleurs d'un état laïque confiant ses administrations à des jésuites ? et qu'attendre d'une démocratie dirigée par ses pires ennemis enseignant et professant la haine de ses institutions ?

« La lutte faite à la République avec une persévérance soutenue et une habileté toujours nouvelle, est d'autant plus redoutable qu'elle est plus cachée, plus sourde et plus hypocrite.

« N'ayant pu l'atteindre par leurs assauts multiples contre le suffrage universel qui en est la base fondamentale, ses ennemis nourrissent l'espoir de le décapiter en préparant sans bruit et dans l'ombre un personnel qu'ils retrouveraient un jour à la tête de l'armée, de marine, des services publics et du gouvernement lui-même !

« Tel est le nouveau danger qui menace la liberté, aussi bien que la paix et la tranquillité intérieures. C'est pourquoi nous vous supplions de voter la proposition suivante et nous aider ainsi à la faire admettre par le Parlement républicain.

Proposition

« Nul ne sera admis dans les écoles spéciales de l'Etat, s'il ne justifie avoir fait ses études dans l'une des Universités de France. »

Après une discussion très vive, au sujet de la proposition présentée par M. Cocula et tendant à ce que le Parlement vote le rétablissement du certificat d'études supprimé par le décret du 16 novembre 1849 et la loi du 15 mars 1850, exigeant la présence des deux dernières années d'études dans un établissement de l'Université pour être admis aux examens du baccalauréat, divers membres de l'assemblée ont quitté la salle au moment de la discussion de cette proposition. Le conseil ne se trouvant pas en majorité pour pouvoir délibérer, le président lève la séance.

Séance du 9 avril

Ainsi qu'il était facile à prévoir, très peu de conseillers généraux assistaient à la séance de jeudi, ouverte à 2 h. 1/2, sous la présidence de M. Calmeilles.

Neufs membres de l'Assemblée départementale sont présents, ce sont :

MM. Relhié, Delport, Pradines, Talou, Duphénieux, Calmeilles, Iscard, Cuniac et de Verninac.

Or, aux termes de la loi du 31 mars 1886, qui a complété l'article 30 du 10 août 1871, les délibérations de l'assemblée départementale, si le nombre des membres présents n'est pas suffisant, doivent être renvoyées au surlendemain.

La séance est levée et renvoyée à aujourd'hui samedi.

En conséquence, les délibérations qui pourront être prises dans la séance de samedi seront valables quel que soit le nombre des votants.

AGRÉGATION ET CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Un arrêté du 14 janvier dernier a fixé au 8 juillet prochain l'ouverture des épreuves préparatoires du concours de l'agrégation et des examens du certificat d'aptitude pour l'enseignement secondaire des jeunes filles.

CONCOURS D'ADMISSION A L'ÉCOLE NORMALE SECONDAIRE DE SÈVRES

Un arrêté du 16 février dernier a fixé au 26 juin prochain l'ouverture du concours d'admission à l'école normale secondaire de Sèvres.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de l'académie du 15 avril au 15 mai.

Pour les autres renseignements, s'adresser aux bureaux de l'inspection académique.

OFFICIERS DE RÉSERVE

Les examens pour le grade de sous-lieutenant de réserve et de l'armée territoriale, commenceront le premier juin prochain.

Les demandes des candidats devront être adressées à M. le général commandant la subdivision, d'ici au 16 avril. Pourront prendre part à ces examens, les engagés conditionnels libérés du service en novembre 1889 et tous ceux des classes précédentes.

APPEL DE 1891 POUR LA MARINE

Les réservistes des équipages de la flotte qui font partie des classes 1883 et 1884 seront appelés, pour faire une période de vingt-huit jours d'exercices, du lundi 22 juin, au dimanche 19 juillet inclus.

Ces réservistes recevront des ordres de route individuels.

Les réservistes qui auront à faire valoir des cas de dispense à titre de soutien de famille, devront remettre leur demande au maire de la commune. Ceux qui sollicitent des ajournements adresseront une demande au commandant de gendarmerie.

D'autre part, les territoriaux sortant de l'infanterie de marine et qui appartiennent aux classes 1878 et 1879, n'auront pas à répondre à la convocation du mois de mai. La nouvelle loi militaire ne sera appliquée aux territoriaux de cette catégorie qu'à partir de la classe 1880.

LE RECENSEMENT

Le ministre de la guerre a décidé que le 12 on établira des bulletins individuels au nom de tous les militaires qui auront passé à la caserne ou dans un établissement militaire la nuit du 11 au 12 avril.

Le personnel sédentaire (tels que les officiers sans troupe, adjoints du génie, gardes d'artillerie, archivistes, etc.) étant considérés comme faisant partie de la population municipale, sera recensé comme les autres habitants, c'est-à-dire qu'on leur remettra des feuilles de ménage qui, après avoir été remplies, seront remises par les intéressés eux-mêmes à l'agent recenseur.

De plus, le recensement ne comprendra que les individus présents en France, laissant de côté, par conséquent, toute la partie de l'armée qui se trouve hors de France.

A ce sujet, on nous demande ce qui doit être fait, relativement aux réservistes, en ce moment sous les drapeaux.

Les recensera-t-on comme soldats, ou les inscrira-t-on sur les listes de famille ?

Il y a là une question que l'administration doit trancher, aujourd'hui même, et dont la solution doit être communiquée aux journaux.

CHEVAL VOLÉ

Dans la nuit du 8 au 9 courant, des malfaiteurs se sont introduits dans l'écurie de M. Fraysse, propriétaire de la boucherie hippophaïque de la rue Nationale, et ont volé un cheval. La gendarmerie recherche l'auteur de ce vol.

LA SAINTE-FARCE

On se souvient que la police s'émut, il y a quelques années, de la vente sur la voie publique des billets de la banque de la Sainte-Farce, dont la ressemblance assez frappante avec les billets de mille francs de la Banque de France pouvait amener une confusion dont les malhonnêtes gens n'auraient pas manqué de tirer profit.

Les billets de la Sainte-Farce furent saisis et leur fabrication défendue : c'était justice. Depuis cette époque, l'industrie imitatrice de nos camelots s'était endormie. Elle vient de se réveiller.

Moyennant la modique somme de dix centimes, ces industriels vous vendent, sous le titre de farce du poisson d'avril, des certificats de souscription d'actions à une Compagnie de chemins de fer existante.

Ces certificats ne sont pas du tout imités ; ils sont simplement annulés au timbre humide et en bas de feuille, si bien que, lorsque le certificat est plié dans sa largeur, l'annulation n'est pas visible.

Les billets de la Sainte-Farce offraient moins de dangers que ces certificats qui ont dû être soustraits aux Compagnies intéressées. Ils ont été cependant interdits.

On réclame les mêmes mesures pour les certificats incriminés.

Il y a urgence.

LA PÊCHE A LA LIGNE

Les pêcheurs à la ligne se syndiquent partout et formeront bientôt une des plus importantes corporations de France. Le ministre des travaux publics vient de recevoir du syndicat des pêcheurs de Reims la lettre suivante :

« La société amicale des pêcheurs à la ligne de Reims se permet d'attirer votre bienveillante attention sur le jour de l'ouverture de la pêche, tombant cette année un mardi. Elle vient vous prier, monsieur le ministre, au nom de tous ses sociétaires ainsi qu'en celui des pêcheurs à la ligne de notre ville, de bien vouloir avancer de deux jours la date officielle de cette ouverture, en la fixant au dimanche 14 juin.

Mauroux

La foire a été belle, les bœufs se vendaient à de bons prix.

Les moutons gras se vendaient 80 cent. le kilogramme.

Les porcs étaient très chers.

La volaille se vendait de 2 à 4 fr.50 la paire. Les lapins, de 1 fr, 50 à 3 fr. la paire. Les œufs, 50 centimes la douzaine.

SOCIÉTÉ ANONYME

Le Crédit du Lot

Suivant délibération du Conseil d'administration, en date du 31 mars dernier, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société anonyme, *Le Crédit du Lot* se réunira le dimanche 26 avril prochain, à 10 heures du matin, au siège de la Société, rue du lycée, 7, à Cahors.

Ordre du jour :

- 1° Rapport du Conseil d'administration et du Censeur ;
- 2° Compte de l'exercice 1890 ;
- 3° Renouvellement partiel du Conseil ;
- 4° Nomination d'un Censeur pour l'année 1891.

Tribunal correctionnel

Le procès en diffamation intenté par le sieur J. Cavalé, boucher à Pradines, au *Ralliement du Lot*, est venu à l'audience de jeudi. Le prononcé du jugement a été remis à huitaine.

Le sieur Bourdet Baptiste, est condamné à 6 francs d'amende et un mois de prison, pour vol de plants de vigne.

Le nommé Jean Rigal, cultivateur à Cahors, est condamné à 2 mois de prison, pour vol d'outils.

Funel

La foire n'a pas été importante, car il n'a presque pas cessé de pleuvoir toute la journée.

Le cours de tous les animaux était stationnaire. La volaille se vendait de 2 à 5 fr. la paire.

Les lapins, de 1 fr. 75 à 3 fr., la paire.

Les œufs, 50 et 55 centimes la douzaine.

Le blé s'est vendu entre 20 et 22 fr. l'hect.

Le maïs, entre 11 et 13 fr.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 4 au 10 avril 1891

Naissances

Savy Marie, rue du Temple, 26.
Triaire Albert, avenue de l'Abattoir.
Molinié Suzanne, boulevard Gambetta, 21.
Vertut Joséphine, avenue de Toulouse, 19.
Bodin Marthe, avenue de la Gare, 11.
Bouzou Charles, à la Gendarmerie.
Magnes Louis, aux Junies.

Mariages

Dupas Jean, typographe, et Cornille Emilie.
Delmas Joseph et Bonafous Marie.
Darrieux Jacques et Rumeau Marie.
Ginibre Antoine et David Marie.
Molis Pierre et Marabelle Adeline.
Calendrié Victor et Lestendie Lucie.

Décès

Ducassé Arnaud, 79 ans, avenue du Pal. 3.
Poujols Marceline, 23 ans, imp. de la Citadelle.
Cantagrel Guillaume, 33 ans, (Hospice).
Péris Narcisse, 60 ans, n° Bacquier, rue Fénelon.
Labro Antoine, 86 ans, rue du Portail des Augustins. 9.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 12 AVRIL

de 4 h. à 5 h. du soir

(Allée Fénelon)

Richard Wallace (marche) Selleniek.
La poupée de Nuremberg (ouvert.) Adam.
España (valse) Chabrier.
Martha (fantaisie) Flotow.
Chanson d'Henri IV (gavotte) Brosset.

REVUE HEBDOMADAIRE

Le marché est ferme, mais les affaires laissent beaucoup à désirer. Chez nous les dispositions sont bonnes, mais on est un peu retenu par les places étrangères. La crise argentine pèse toujours sur le marché de Londres. Le 3 % est à 95 05, le nouveau fait 93.75. Le Crédit foncier est bien tenu à 1276.25. Les obligations foncières et communales ont une bonne tenue, les capitaux disponibles s'emploient sur ces valeurs de tout repos. La Banque d'Escompte est à 525, elle vient d'avoir un grand succès avec l'émission des obligations du crédit foncier égyptien.

La Banque de Paris est à 820.25 son dividende de 45 lui assignerait des cours plus élevés. Le Crédit lyonnais est à 776.25, les bénéfices du dernier exercice se sont élevés à 12.589.337 65.

Sa Société générale est à 491.25 avec la plus perspective certaine d'une plus value.

Le Crédit Mobilier est à 420. Il a en mains de grosses affaires. Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de la vente jusqu'au 12 avril au prix de 550 fr. net 300 fr. à verser de 6000 actions libérées de 250 fr. et de 600 parts de fondateurs de la Banque Nationale de St-Domingue.

Cette Société fondée par le Crédit Mobilier a le privilège exclusif d'émettre des billets de Banque, des obligations hypothécaires, et de frapper toute la monnaie d'or et d'argent.

Le dividende proposé sera de 20 fr. par actions et de 8 fr. par parts de fondateurs. Les parts de fondateurs sont cédées à 80 fr.

La Banque Russe et Française se tient bien à 355 fr.

Les obligations des chemins de fer économiques sont toujours recherchés par l'épargne.

Les fonds étrangers sont assez bien tenus. L'Italien est en reprise à 94.10. L'Allemagne aura peut-être de la peine à reprendre ce qu'elle a vendu.

Le Portugais est ferme à 56 7/8. L'émission des titres de la région des tabacs est prochaine. A ce propos, il est utile de faire remarquer la communauté d'intérêts qui existe entre la France et

le Portugal, et le développement très marqué que le commerce de la France a acquis en Portugal au détriment du commerce anglais.

Les échanges qui étaient en 1888 de 30,000,000 se sont élevés en 1889 à 57,000,000 et l'Angleterre a eu à subir une diminution de 31,000,000. On voit l'intérêt considérable qui s'attache au fait que la France conserve sa suprématie financière en Portugal.

La politique financière de la France a été prise comme modèle par le Portugal dont les dépenses ont été surtout consacrées aux travaux publics indispensables pour mettre en valeurs les fertiles gestions agricoles du nord et du centre.

Les chemins Portugais remontent à 485, c'est encore un cours trop bas en regard au revenu de 30 fr.

En Banque l'Alpine est à 222.50 sur l'incertitude du débat engagé dans la question douanière, quoiqu'il arrive le changement de régime douanier ne sera difficile qu'après avoir été ratifié par les chambres et n'aura en tous cas entrer en vigueur avant 1892. L'exercice 1891 s'annonce comme des plus favorables.

Le Laurium Grec confirme nos prévisions à 167.50. Les mines de St-Antoine sont fermes à 52.50.

Les charbonnage d'Urikany se négocient à 230. L'action de l'explosif Fortis s'est avancée à 29 La Société qui a déjà une usine à Herentals va créer des dépôts dans divers pays et principalement en Portugal pour les mines d'or et de diamants de l'Afrique australe de l'Australie etc.

La minière Transvallienne sur laquelle nous avons déjà attiré l'attention de nos lecteurs se négocie à 23. Cette société qui est un omnium, a en main d'excellentes affaires.

L'obligation Porto-Rico a des achats suivis à 280. L'obligation Linerés à Almería est en train de regagner le coupon détaché le 1^{er} avril.

Nous devons parler aujourd'hui d'une affaire intéressante et qui nous paraît devoir comporter de bons résultats. Une société en participation La Paris-Caracas vient de se former pour amener directement sur le marché de la Villette des bœufs du Viniguela. Il résulte des chiffres publiés par la chambre syndicale de la boucherie de Paris que défalcation faite de tous frais, le bénéfice par bœuf est en moyenne de 85. Les contrats à livrer de la Société Paris-Caracas, étant de 1,000 bœufs par mois pour la 1^{re} année. On voit quel succès est réservé à cette entreprise.

Nous rappelons à nos lecteurs que nous sommes à leur disposition, pour tous les ordres de bourse au comptant et à terme.

Nous sommes à même de les renseigner exactement sur toutes les Valeurs de mines émises en Angleterre.

Bourse de Paris

Cours du 10 Avril 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....	compt.	95 »
3 0/0 amortissable.....	compt.	95 »
3 0/0 Emprunt 1891.....		93 70
4 1/2 0/0 1883.....	compt.	105 75

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4395 »
CRÉDIT FONCIER.....	1270 »
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	483 75
COMPTOIR N°1 D'ESCOMPTE.....	630 »
EST (Chemin de fer).....	935 »
LYON.....	1540 »
MIDI.....	1326 »
NORD.....	1825 90
ORLÉANS.....	1535 »
OUEST.....	1090 »
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1475 »
CANAL DE SUEZ.....	2457 50
CANAL DE PANAMA.....	37 50
Etablissements DECAUVILLE.....	450 »

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	447 »
EST 3 0/0.....	439 »
MIDI 3 0/0.....	447 75
NORD 3 0/0.....	447 50
ORLÉANS 3 0/0.....	442 25
OUEST 3 0/0.....	448 »
SUD DE LA FRANCE.....	423 »
OUEST-ALGÉRIEN.....	430 »
EST-ALGERIEN.....	429 »
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	605 »
— — — — — 4 0/0 1863.....	528 »
— — — — — fonc. 3 0/0 1877.....	390 »
— — — — — comp. 3 0/0 1879.....	474 »
— — — — — fonc. 3 0/0 1879.....	480 »
— — — — — comm. 3 0/0 1880.....	466 25
— — — — — fonc. 3 0/0 1883.....	421 50
— — — — — — — — — — — 3 0/0 1885.....	475 »
— — — — — bons 100 fr. av. lots.....	74 »
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	523 »

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	90 70
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	199 70
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	57 05
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	442 50
LOMBARDS, 3 0/0.....	342 50
SARAGOSSE 3 0/0.....	390 »

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société).....	665 »
Oblig. GUAYAQUIL (Equateur) 6 0/0.....	470 20
— PORTO-RICO 3 0/0.....	270 »
— BAHIA (Brésil) 5 0/0.....	450 1

VICHY PASTILLES
aux Sels naturels
Préparées par
la COMPAGNIE FERMIÈRE
Boîtes de 1, 2 et 5 francs. — Dans toutes Pharmacies.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.

2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations d'hiver des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Bearn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — et plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

Excursions aux Stations d'hiver des Pyrénées

Arcachon, Pau, Biarritz

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz, et Salies-de-Bearn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une Gare située à 500 kil. au moins de la station hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

ÉTUDE

de M^e Auguste MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

EXTRAIT

D'UN

jugement de séparation de biens

Par jugement de défaut du Tribunal civil de Cahors, en date du huit avril mil huit cent quatre-vingt-onze, la dame Simonis Marie Louise, propriétaire domiciliée à Cahors, faubourg Cabessut, a été séparée de biens d'avec le sieur Cagnac Pierre, propriétaire et négociant, domiciliée à Cahors, son mari.

Cahors, le dix avril 1891.

L'avoué poursuivant, Signé : MAZIÈRES.



Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.

Evitez les contrefaçons étrangères. Rue de Provence, 36, PARIS. Rue de Béarn, 41, LYON.

Bibliographie

LA POUPEE MODÈLE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du journal.

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 23, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, parait tous les jeudis.

(27 années d'existence)

Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron

Trois mois : 12 fr. ; Six mois : 24 fr. ; Un an : 48 fr.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, la

REVALESCIERE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegme, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Cette, 2 janvier 1890.

« Votre Revalescière m'a empêché de mourir depuis dix-huit mois ; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault). »

Rapport du docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres. « Naturellement riche en éléments indispensables au sang, pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os. — La Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux pléthoriques, étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et drogues, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. 44 ans de succès, 100.000 cures annuelles. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 cent. le repas. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat-poste. En vente partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, à PARIS.

Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 40 couleurs, est en vente chez tous les libraires

der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

ALPH. SEGUÉLA, FILS

PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR

CAHORS. — 14, Avenue de la Gare, en face l'ancienne gare. — CAHORS

VIGNES AMÉRICAINES, ARBRES & ARBUSTES

Plants greffés : en alicante H. Bouschet, auxerrois-méreau, et autres variétés du pays.

Producteurs directs : racinés et boutures tels que Othello, Herbemonts, Jacquez, etc.

Boutures riparia : tomenteux et glabres pour le greffage sur table.

Racinés riparia : pour le greffage sur table et la plantation à demeure

Arbres fruitiers, Arbres et Arbustes d'ornement ; Arbres pour avenues, hêtres truffiers

PÉPINIÈRES A GAILLAC

Constructions Rustiques, entreprise de jardins avec plans et devis. Rocailles Artificielles.

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M^{me} V^e BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

ON DEMANDE de suite ou dans quelques mois, un Garçon Boucher, connaissant un peu le détail pour la vente au magasin.

S'adresser ou écrire, avant la fin du mois, à M. CAYSAC, boucher à Rodez (Aveyron).

A vendre

OTHELLO

Boutures et Racinés

HERBEMONT

Boutures

S'adresser à M. MAZELIÉ, propriétaire à Castelnau-Montratiér, ou à MAURY, dit RENÉ, rue St-Namphaise, Cahors.

SIROP PHÉNIQUE

de VIAL, Pharm. à Paris

Combat les microbes ou germes des maladies de poitrine, réussit merveilleusement dans les Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements.

DÉPÔT : Toutes Pharmacies

PHOSPHATE DE FER

de LERAS, D^r Es-Sciences

Ce ferrugineux est le seul qui renferme dans sa composition les éléments des os et du sang ; il est très efficace contre l'anémie, l'appauvrissement du sang, les maux d'estomac, les pâles couleurs, les pertes blanches, l'irrégularité de la menstruation. Toujours bien supporté, il est très ordonné aux dames, aux jeunes filles et aux enfants délicats.

DÉPÔT : Toutes Pharmacies.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Vin Muscat de Carthage Propriété du Diocèse. Grand prix de l'Exposition Universelle de 1889. — Le meilleur vin de dessert et d'entremets. Dépôt, 45, rue Cambon, Paris. On accepte des dépositaires en Province.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ÉCOLE DE NOTARIAT

ENREGISTREMENT & HYPOTHÈQUES

DE TOULOUSE

Fondée sur l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction Publique, en vertu d'un arrêté de M. le Ministre

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

Directeur : M. CLÉRI MALIGE

5, Rue du Sénéchal, 5

La rentrée est fixée au 15 octobre prochain

NOTA. — Les heures des cours sont établies de manière à permettre aux élèves de travailler dans les études de notaires pour faire leur stage, et d'assister aux cours de la Faculté de Droit.

Les élèves qui désirent être admis, sont priés d'en donner avis au directeur.

Les parents reçoivent chaque mois les notes méritées par leurs enfants